



Extrait du registre des délibérations
Du conseil municipal

Mairie de Mortefontaine
18 rue Corot
60128 Mortefontaine
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25
mairie@mortefontaine-oise.fr

Nombre de membres	12		
Présents	7		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	10		
Date de convocation du conseil municipal	1er février 2024		
Secrétaire de séance	François Pinson		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni		X	Chantal Malaquin
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval		X	François Pinson
Laurent Huet		X	
Evelyne Laffargue Moreno	X		
Raymonde Lenfant		X	Jacques Fabre
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

Délibération n° 06 - 2024

Objet : validation de la base du montant des loyers

A la demande de la Trésorerie de Senlis, Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de valider la base du montant des loyers des logements communaux loués pour justifier leur révision lors de la saisie des titres de recettes.

A savoir : la secrétaire calcule et effectue à chaque date anniversaire cette révision en consultant l'indice des loyers disponible sur le site : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001515333#Tableau>

Localisation	Type de logement	Surface	Base du loyer avant révision annuelle
6 Rue Corot	Maison	87,26 M ²	700.00 € en 2017
18 Rue Corot – 1er étage	Appartement	71 M ²	550.00 € en 2023
2 Rue du Val RDC	Studio	28 M ²	550.00 € en 2024
2 Rue du Val	Garage	22 M ²	100.00 € en 2024
2 Rue du Val - 1er étage	Appartement + garage	72 M ²	900.00 € en 2005
16 Rue du Val	Classe Montessori		650.00 € en 2022
12 Rue du Val	Appartement	30 M ²	500.00 € en 2022
16 Rue du Val – 1er étage	Appartement	81,70 M ²	800.00 € en 2017
16 Rue du Val entrée rue	Maison	80 m ²	600.00 € en 2020
18 Rue du Val	Maison	75 M ² + 600 M ² terrain	1 000.00 € en 2014

Suite à la présentation de Monsieur le Maire, les conseillers présents et représentés valident les montants détaillés ci-dessous.

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire, Jacques FABRE

